



**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DU MONT-BLANC (RD19/R1205)**

ARRÊTÉ N° 2024_016

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée par l'entreprise AXIMUM – Est Annecy sise 130 avenue de la roche Parnale – 74130 Bonneville, représentée par Mr FONTANT Emmanuel,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la route du Mont-Blanc (RD19/RD1205),

A R R Ê T E

Article 1 : l'entreprise AXIMUM – Ets Annecy est autorisée à effectuer des travaux de réparation et pose de glissières de sécurité.

Article 2 : du **18 au 29 mars 2024** les travaux sus mentionnés nécessiteront un empiètement sur chaussée.

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise AXIMUM – Ets Annecy.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise AXIMUM – Ets Annecy.

Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise AXIMUM – Ets Annecy de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise AXIMUM – Ets Annecy
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti chargé du transport scolaire

Fait à Vougy, le 15 mars 2024

Le Maire

A blue circular official stamp from the Mairie de Vougy is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE VOUGY" around the top edge and "74130" at the bottom. The signature is written in black ink and appears to be "Yves MASSAROTTI".

Yves MASSAROTTI